

COURSE SOLIDAIRE – LA 1001-D

REGLEMENT EDITION DU 13 DECEMBRE 2026

ART.1 – LA COURSE

Course sur route de 26km avec 1001m de dénivelé positif, ouverte aux juniors, espoirs, seniors, masters, licenciés ou non qui a **pour but de récolter des fonds pour servir un repas de fêtes aux personnes seules et/ou isolées.**

Le départ est donné devant la Mairie d'Aussilon (81) avec une arrivée au camping de Pradelles-Cabardes (11) en passant par le Pic de NORE (altitude 1211m).

L'heure de départ est fixée à 08h00 le dimanche 13 décembre 2026 (l'heure de départ est susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques). Aucun suiveur en véhicule motorisé n'est autorisé sur le parcours (sauf véhicule accrédités par l'organisation). Le coureur s'engage à respecter le tracé du parcours ainsi que le code de la route (la route n'étant que partiellement fermée et restera ouverte sur la durée de l'épreuve). Il est demandé aux accompagnateurs qui souhaitent se positionner sur le parcours, d'anticiper la montée afin de limiter au maximum la gêne des coureurs durant l'ascension. L'accès au pic de Nore reste possible, ainsi qu'à l'arrivée.

ART.2 – PPS LICENCES

Les coureurs non licenciés (FFA, FSGT, UFOLEP, FFH, FSPN, FFSA) devront fournir un numéro d'attestation électronique indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via la plateforme dédiée. Le PPS doit être valide au moment du départ de la course.

Les PPS et licences devront être chargés lors de l'inscription sur la plateforme www.lesportif.com, ou présenté sur place lors du retrait des dossards.

ART.3 – ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile (loi n° 84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

ART.4 – INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne uniquement sur la plateforme www.lesportif.com et valide à réception du dossier complet.

Tarif inscription 2026 : 30€ auxquels s'ajoutent les frais de gestion de la plateforme.

ART.5 – SECURITE

Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours. Un participant peut se voir mettre hors course si son état de santé semble compromis.

Un numéro d'urgence sera communiqué aux coureurs inscrits.

L'organisation mettra hors course toutes les personnes ne respectant pas les barrières horaires mise en place sur le parcours.

ART.6 – NAVETTES ET CONSIGNES

Lors de votre inscriptions vous avez la possibilité de prendre l'option navette (tarif de 5€). Seront admis dans les navettes UNIQUEMENT les personnes aillant souscrit à cette option. La liste des personnes autorisée ainsi que leur numéro de dossard sera remis aux chauffeurs. Les navettes redescendront les coureurs de l'arrivée jusqu'au point de départ, une fois qu'ils seront individuellement pleine.

Les coureurs n'ayant pas souscrit à cette option devront redescendre par leurs propres moyens (covoiturage, accompagnant, en courant, ...)

Pour les consignes, les sacs coureurs pourront etre déposé lors du retrait des dossard à proximité de la zone de retrait, et seront acheminés à l'arrivée de la course. Vous pourrez le récupéré sur présentation du dossard.

ART.7 – ANNULATION, TRANSFERT ET REVENTE DE DOSSARDS

L'organisation se reserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans avoir a ce justifier. En cas d'annulation, l'organisation remboursera les participants en fonction des frais engagés par l'association à date. Le montant remboursé sera directement communiqué aux personnes inscrites.

ART.8 – BARRIERE HORAIRE

Le temps limite de course est fixé à 6h 30, au-delà les coureurs arrivants ne seront plus classés. Les barrières horaires sur le parcours seront précisées le jour de la course en fonction des autorisations préfectorales.

ART.9 – DROIT A L'IMAGE

L'inscription de chaque coureur intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier en tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires et aux médias accrédités.

ART.8 – DOTATION

Dans le respect de l'esprit solidaire de la 100-D, les dotations offertes aux participants seront volontairement limitées au strict nécessaire. L'objectif de l'organisation est de consacrer un maximum des bénéfices générés par l'événement à la cause soutenue, au profit de l'Armée du Salut, afin de contribuer un repas de fêtes aux personnes seules et démunies.

La participation à la 1001-D repose ainsi avant tout sur le partage, la solidarité et l'engagement collectif plutôt que sur la recherche de récompenses matérielles.

ART.11 – MATERIEL

Il est fortement recommandé au participant de prévoir de quoi bien se couvrir dans leur sac coureur, il n'est pas impossible d'avoir de la neige au sommet et le vent au Pic de Nore est glaciale à cette saison. Chaque participant est tenu de vérifier les conditions météo avant le départ et de prendre l'équipement adapté. Une réserve d'eau et alimentaire est conseillée pour tenir entre les ravitaillements.

ART.12 – RAVITAILLEMENTS :

Plusieurs ravitaillements sont répartis sur le parcours

Km 7 – Solide et liquide

Km 14 – Solide et liquide

Arrivée – Solide et liquide

Important : les ravitaillements sont strictement réservés aux participants de la course ayant un dossard.